



Moulins, le 8 septembre 2017

A l'attention de Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale de l'Allier,

Objet : Demande des numéros de portable personnel des directeurs.

Monsieur le DASEN,

Tou-te-s les directeurs-trices du département ont été destinataires d'une communication émanant de votre cabinet le 31 août dernier et concernant la mise à jour du fichier de sécurité. Il y est demandé de fournir un numéro de portable pour être joignable en cas « d'impérieuse nécessité ».

Dans cette même communication, il est demandé de justifier l'impossibilité ou le refus de fournir un tel numéro. Or, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que, comme précisé lors d'un CHSCTMEN, cette démarche est uniquement basée sur le volontariat. De ce fait, les directeurs-trices n'ont pas à justifier leur refus ou impossibilité.

Nous rappelons que depuis longtemps déjà ces personnels fournissent à leur inspection leur numéro personnel sur les documents de rentrée, que ces lignes sont financées par leurs deniers et que si l'administration considère que c'est un outil professionnel il serait légitime que leur soit fourni cet équipement.

D'autre part, il est déjà arrivé que des collègues soient joints sur leur ligne personnelle dans le cadre de ces exercices sécurité sans que l'autorisation ait été donnée.

Nous appelons donc les directeurs-trices à ne remplir cette autorisation que s'ils-elles le souhaitent et donc à ne faire aucune communication consistant à justifier leur refus.

Persuadés que vous saurez respecter et faire respecter le volontariat des collègues concerné-e-s, nous vous prions M. le Dasen, de croire à notre attachement au service public d'Education Nationale.

Valérie BARDET
SNUipp-FSU 03